

Fiche d'information

Adaptation urgente de la forêt au changement climatique (23.4155) Motion Fässler

Lors de son assemblée plénière du 23 novembre 2023, la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage (CFP) a traité de l'état et de l'urgence de l'adaptation de la forêt au changement climatique et a décidé à l'unanimité de soutenir la motion 23.4155 du Conseiller aux Etats Daniel Fässler.

Mise en œuvre du programme de recherche « Forêt et changement climatique »

La Confédération a lancé en 2009 déjà, en collaboration avec le WSL, le programme de recherche "Forêt et changement climatique". A partir de 2016, les résultats de ce programme de recherche ont été mis à la disposition des acteurs tels que les services forestiers, les exploitants, les propriétaires forestiers et les décideurs politiques, sous forme de connaissances de base, en vue d'une mise en œuvre dans les cantons.

Rapport du Conseil fédéral « Adaptation de la forêt aux changements climatiques »

Avec l'apparition de nouveaux dégâts à large échelle causés par la sécheresse, notamment dans l'Arc jurassien, l'économie forestière fait face depuis 2018 à des défis nouveaux et supplémentaires. Le 2 décembre 2022, le Conseil fédéral a publié le rapport "Adaptation de la forêt aux changements climatiques" en réponse à la motion Heche/Engler (19.4177) et au postulat Vara (20.3750). Les principales mesures d'adaptation de la forêt aux changements climatiques sont le "rajeunissement forestier avec des essences d'avenir", les "soins sylvicoles visant à renforcer la stabilité" et les "coupes de sécurité dans les forêts de loisirs". La voie de la sylviculture proche de la nature au sens de l'art. 20, al. 2 de la Loi sur les forêts n'est de loin pas abandonnée ; bien au contraire, ces mesures favorisent la biodiversité en forêt.

Première enquête auprès des cantons et motion Fässler (20.3745) « Besoins supplémentaires des cantons »

Une enquête auprès des cantons a révélé un besoin supplémentaire de moyens fédéraux d'environ 102 millions de francs pour les années 2021-2024 pour l'actuelle CP Forêt et les trois nouvelles mesures supplémentaires. En parallèle, la motion Fässler (20.3745) "Besoins supplémentaires des cantons" a été transmise par le Parlement ; celle-ci demandait 100 millions de francs supplémentaires pour les années 2021-2024. Un rapport technique de l'OFEV en réponse au postulat Fässler (23.3220) confirme le bienfondé de cet engagement financier.

Deuxième enquête auprès des cantons confirmant l'importance

En mars 2023, le secrétariat général de la CFP a questionné tous les cantons sur les mesures prises en lien avec la motion Fässler et sur l'ensemble des besoins financiers pour les années 2025 à 2028.

Les résultats montrent que les mesures supplémentaires liées au climat ont fait leurs preuves, qu'elles seront de plus en plus appliquées au cours des prochaines années et que les besoins financiers futurs dépassent les moyens fédéraux actuels, y compris les 25 millions de francs annuels supplémentaires découlant de la motion Fässler.

Motion Fässler (23.4155) « Adaptation urgente de la forêt au changement climatique »

La présente motion demande la poursuite des trois mesures supplémentaires (soins sylvicoles visant à renforcer la stabilité, coupes de sécurité dans les forêts de loisirs et rajeunissement forestier avec des essences d'avenir), ainsi que l'augmentation des contributions fédérales dans la convention-programme Forêt de 25 millions de francs par an. La mise en œuvre des mesures "rajeunissement avec des essences d'avenir", "soins sylvicoles visant à renforcer la stabilité" et "coupes de sécurité dans les forêts de loisirs" s'est bien déroulée ces dernières années. Si la présente motion n'est pas adoptée, ce processus sera stoppé et nous perdrons tous un temps précieux que nous n'avons pas pour adapter la forêt au changement climatique.

Les cantons augmentent également leur part

La gestion des forêts est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Les cantons sont prêts à augmenter leur part en conséquence (en règle générale 40 à 60 % des coûts d'une mesure).

Soutien de la motion Fässler (23.4155)

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Conférence pour la forêt, la faune et le paysage CFP soutient la motion Fässler et requiert son acceptation.

Berne, le 13 décembre 2023 / Secrétariat général de la CFP